

236

23 JAN. 2018

NOTE COMMUNE N° 8 /2018

O B J E T : Commentaire des dispositions des articles 23 et 24 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018 relatives à l'alignement de la fiscalité en matière de la taxe pour la protection de l'environnement de certains produits fabriqués localement avec leurs similaires importés

Annexes :

Annexe n° 1 : Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de la taxe à la production au 31 décembre 2017

Annexe n° 2 : Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de la taxe à la production conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2018

Annexe n° 3 : Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de la taxe à la production au 1^{er} janvier 2018

R E S U M E

Alignement de la fiscalité en matière de la taxe pour la protection de l'environnement de certains produits fabriqués localement avec leurs similaires importés

- 1) Les dispositions de l'article 23 de la loi de finances pour l'année 2018 ont élargi le champ d'application de la taxe pour la protection de l'environnement pour couvrir les panneaux de mélanine et ont exonéré de la taxe les produits fabriqués localement dont les intrants ont supporté ladite taxe tels que les pneus du caoutchouc.
- 2) Les dispositions l'article 24 de la loi de finances pour l'année 2018 ont exonéré les sacs biodégradables et leurs intrants de la taxe pour la protection de l'environnement.
- 3) Les dispositions des articles 23 et 24 susvisés sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les articles 23 et 24 de la loi de finances pour l'année 2018 ont comporté des dispositions portant alignement de la fiscalité en matière de la taxe pour la protection de l'environnement de certains produits fabriqués localement avec leurs similaires importés.

La présente note a pour objet de rappeler la législation en vigueur au 31 décembre 2017 et de commenter les nouvelles dispositions.

I- Rappel de la législation en vigueur au 31 décembre 2017

Le fonds de dépollution a été créé par l'article 35 de la loi n°92-122 du 29 décembre 1992 portant loi de finances pour l'année 1993 tel qu'il a été modifié par les textes subséquents.

Ledit fonds a pour objet l'encouragement des opérations tendant à protéger l'environnement de la pollution industrielle et ce, par la contribution au financement des équipements visant à limiter ou à éliminer la pollution causée par les entreprises industrielles et les projets de collecte et de recyclage des déchets.

La loi de finances pour l'année 2003 a institué la taxe pour la protection de l'environnement au profit du fonds de dépollution au taux de 2,5% due par les fabricants et les importateurs de matières premières en plastique relevant des numéros de 39-01 à 39-14 du tarif des droits de douane. Son taux a été relevé à 5% par l'article 55 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004.

Les produits exportés par les assujettis à la taxe pour la protection de l'environnement sont exonérés de ladite taxe.

Les non-assujettis à la taxe qui effectuent des opérations d'exportation de produits soumis à ladite taxe peuvent bénéficier du régime suspensif pour leurs acquisitions destinées à l'exportation auprès des fabricants qui y sont assujettis et ce, sous réserve des conditions prévues par le paragraphe II de l'article 11 du code de la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, et afin d'éviter la double imposition à la taxe en question, une première fois au niveau des intrants et une deuxième fois en tant que produit fini, les produits ayant supporté la taxe pour la protection de l'environnement au niveau de leurs intrants et dont la liste a été fixée par le paragraphe II de l'article 58 de la loi de finances pour l'année 2003 tel que modifié par l'article 88 de la loi de finances pour l'année 2016 en sont exonérés.

Les dispositions de l'article 73 de la loi de finances pour l'année 2017 ont prévu l'affectation de 70% du rendement de la taxe pour la protection de l'environnement au profit du fonds de dépollution.

II – Apport de la loi de finances pour l'année 2018

Dans le but de réserver le même régime fiscal aux produits importés et aux produits finis fabriqués localement, l'article 23 de la loi de finances pour l'année 2018 a élargi le champ d'application de la taxe pour la protection de l'environnement pour couvrir à l'importation ou lors de la fabrication locale les panneaux de mélanine.

Par ailleurs et afin d'éviter la double imposition des produits fabriqués localement une première fois au titre des intrants et une deuxième fois comme produits finis, ledit article a exonéré certains produits de la taxe puisque leurs intrants ont supporté ladite taxe. Il s'agit des liquides pour freins, des pneus en caoutchouc, des panneaux de mélanine et des réfrigérateurs de type ménager.

L'article 24 de la loi de finances pour l'année 2018 a exonéré les sacs biodégradables et leurs intrants de la ladite taxe.

III- Date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures

Les dispositions des articles 23 et 24 de la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018 sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

La présente note commune annule et remplace la note commune n° 8/2014.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES
ET DE LA LEGISLATION FISCALES**

Signé : SIHEM BOUGHDIRI NEMSIA



Annexe n°1 à la note commune n°8 /2018

Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de la taxe à la production au 31 décembre 2017

✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de l'année 2003

N° de position	N°du Tarif	Désignation des produits
39-01	390100	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires
39-02	390200	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires
39-03	390300	Polymères du styrène, sous formes primaires
39-04	390400	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
39-05	390500	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires.
39-06	390600	Polymères acryliques, sous formes primaires
39-07	390700	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires ; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires
39-08	390800	Polyamides sous formes primaires
39-09	390900	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires
39-10	391000	Silicones sous formes primaires
39-11	391100	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
		dans la Note 3 du chapitre 39 concernant les matières plastiques et ouvrages en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires
39-12	391200	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
39-13	391300	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
39-14	391400	Echangeurs d'ions à base de polymères des numéros 39-01 à 39-13 sous formes primaires.

✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de l'année 2004**

N° de position	Désignation des produits
EX 27 - 10	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base * huiles de graissage et autres lubrifiants relevant des numéros de 271019711 à 271019999 du tarif des droits de douane.
38 - 19	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.

N° de position	Désignation des produits
Ex 84 – 21	Centrifugeuses, y compris les essoreuses centrifuges, appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz.
84. 21. 23	Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression.
Ex 85-06	Piles et batteries de piles électriques à l'exclusion des parties relevant du numéro 850690 du tarif des droits de douane.
Ex 85-07	Accumulateurs électriques y compris leurs séparateurs même de forme carré ou rectangulaire à l'exclusion des parties relevant du numéro 850790 du tarif des droits de douane.

- ✓ **Liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement à la production à partir de l'année 2004(décret n° 2004-1191 du 25 mai 2004)**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
EX 27-10	de 271019711 à 271019999	Huiles de graissage et autres lubrifiants
EX 39-03	390390909	Polymères du styrène, sous formes primaires
EX 39-05	390512000 et 390521000	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires
Ex 39-06	390690909	Polymères acryliques, sous formes primaires
Ex 39-07	390750001 et 390750009	Polyacétals, autres polyéthers et résine époxydes, sous formes primaires, polycarbonates, résine alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.
Ex 39-09	390910001	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires.

✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de l'année 2005

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
25-24	25240030002 25240080002	Amiante (asbeste)
Ex 25-29	25291000001	Fesldspath
Ex 27-01	27011110006 27011190008	Anthracite
Ex 27-04	27040019003	Cokes et semi-cokes de houille, autre que pour la fabrication d'électrodes
Ex 27-06	27060000095	Autres goudrons minéraux
Ex 27-07	27071090005 27073090007 27074000109 27075090009 27076000009 27079911009 27079919003 27079991090 27079999016 27079999027	Benzol destiné à d'autres usages Xylol destiné à d'autres usages Naphtalène destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustibles Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume Phénols Huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200 °c Autres huiles brutes Autres produits analogues dont lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques destinés à la fabrication des produits du numéro 28-03 Autres solvants Naphta et autres solvants lourds aromatiques Autres huiles et autres produits provenant de la distillation du goudron de houille à haute température
Ex 27-13	27131100106 27131100902	Coke de pétrole non calciné
Ex 27-15	27150000916 27150000994	Autres mastics bitumineux Autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 28-04	28048000009	Arsenic
Ex 28-05	28051990016 28054010006 28054090008	Lithium Mercure
Ex 28-06	28062000007	Acide chlorosulfurique
Ex 28-11	28112910098	Trioxyde de diarsenic (Anhydride arsénieux)
Ex 28-16	28164000096	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de baryum
Ex 28-19	28199090015 28199090093	Hydroxydes de chrome Autres oxydes de chrome
28-20	28201000005 28209010007 28209090009	Dioxyde de manganèse Autres oxydes de manganèse
Ex 28-21	28212000008	Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe ₂ O ₃
28-22	28220000003	Oxydes et hydroxydes de cobalt, oxydes de cobalt du commerce
Ex 28-24	28249000001	Autres oxydes de plomb
Ex 28-25	28252000006 28253000002 28259050008 28259080919	Oxyde et hydroxyde de lithium Oxydes et hydroxydes de vanadium Oxyde de mercure Hydroxydes de mercure
Ex 28-27	28273980058 28273980092	Chlorure de mercure Autres chlorures
Ex 28-30	28303000005	Sulfure de cadmium
Ex 28-33	28332400000 28332700005 28332930018 28332970014 28332970092 28332990001	Sulfates de nickel Sulfates de baryum Sulfates de cobalt Sulfates de mercure Sulfates de plomb Autres sulfates
Ex 28-37	28371100007 28371900018 28371900096	Cyanures, oxycyanures de sodium Cyanures, oxycyanures de potassium Autres cyanures et oxycyanures

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
	28372000020 28372000097	Ferricyanures Autres Cyanures complexes
Ex 28-38	28380000092	Autres thiocyanates
Ex 28-41	28412000004	Chromates de zinc ou de plomb
Ex 28-44	28443011097 28443019091 28443051093 28443061097 28443069091 28443091099 28443099093 28444010090 28444020094 28444030098 28444080098	Uranium appauvri en U235 et ses composés ; thorium et ses composés ; alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits ; destinés à des fins autres que médicales. Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n° 284410, 284420, ou 284430, alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments isotopes ou composés, résidus radioactifs ; destinés à des fins autres que médicales.
Ex 28-45	28451000095 28459010097 28459090099	Isotopes autres que ceux du 28-44 ; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non, destinés à des fins autres que médicales
29-03	de 29031100015 à 29036990000	Dérivés halogénés des hydrocarbures
Ex 29-15	29155000005	Acide propénoïque, ses sels et ses esters
Ex 29-16	29161110007 29161190009 29161300003 29161410002 29161490004 29163100005	Acide acrylique Sels de l'acide acrylique Acide méthacrylique et ses sels Méthacrylate de méthyle Autres esters de l'acide méthacrylique Acide benzoïque, ses sels et ses esters
Ex 32-06	32064300000	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures).

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 34-03	de 34031910116 à 34031999999	Dégrippants et autres préparations lubrifiantes
Ex 36-06	36061000003	Combustibles liquides et gaz combustible liquéfié en récipient des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédent pas 300 cm ³ .
Ex 37-01	de 37011090003 à 37019900099	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autre matière que le papier, le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeur
37-02	de 37021000004 à 37029500007	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux.
37-07	de 37071000010 à 37079090092	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi.
Ex 38-08	38081010112 38081020116 38081030110 38081040114 38081090114 38081090169	Insecticides
Ex 38-11	38111900009 38112100005 38112900005	Autres préparations antidétonantes Additifs pour huiles lubrifiantes contenant des huiles de pétrole ou de minéraux Autres additifs pour huiles lubrifiantes

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
	38119000013	Inhibiteurs d'oxydation
	38119000091	Additifs peptissants, améliorants de viscosités, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés.
Ex 39-20	39203000006	Autres plaques, feuilles, pellicules ; bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.
Ex 39-23	39231000005	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matière plastique
de	39232100006	Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques
à	39232990002	
	39233010001	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques
	39233090003	
de	39235010003	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
à	39235090094	
	39239090907	Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique
Ex 39-24	39241000002	Vaisselles et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques.
	39249090017	Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique
	39249090095	

✓ **Liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement à la production à partir de l'année 2005(décret n° 2005-1156 du 12 avril 2005)**

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 39-04	3904210000 et 3904220000	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
Ex 39-20	3920300006	Autres plaques, feuilles, pellicules ;bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.
Ex 39-23	3923100005 de 3923210006 à 3923299002 3923301001 3923309003 de 3923501003 à 3923509004 3923909007	Boîtes, caisses ,casiers et articles similaires en matière plastique Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique
Ex 39-24	3924100002 39249090017 39249090095	Vaisselles et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques. Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique

✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à l'importation et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production à partir de l'année 2008 (décret n° 2007-4192 du 27 décembre 2007)**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 39-17	39173990008	Autres tubes et tuyaux, en matières plastiques
Ex 39-20	39201024004 39201026099 39201027003 39201028095 39201040011 39201040099 39201089014	Feuilles étirables, non imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non imprimés à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125mm et d'une densité inférieure à 0,94. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité égale ou supérieure à 0,94 à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur excédant 0,125 mm destinées à l'agriculture ou à la conservation de l'humidité du sol.
Ex 39-21	39219090094	Autres plaques, feuilles, pellicules (films), bandes et lames en autres matières plastiques non alvéolaires à l'exception de celles destinées à l'emballage alimentaire.

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 39-22	39221000008	Baignoire, douche, éviers et lavabos en matières plastiques.
Ex 54-01	54011018008	Autres fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail.
Ex 56-07	56074911102	Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, tressés d'un diamètre inférieur ou égal à 44mm.
Ex 63-05	63053399009	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène d'un poids au mètre carré excédant 120g.
Ex 94-03	94037000000	Meubles en matières plastiques.

✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production à partir de l'année 2010 (Décret n° 2010-905 du 26 avril 2010)**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 39-22	39222000004	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques.
	39229000017	Bidets et cuvettes d'aisance, en matières plastiques.
	39229000028	Réservoirs de chasse, non équipés de leurs mécanismes, en matières plastiques.
	39229000039	Réservoirs de chasse, équipés de leurs mécanismes, en matières plastiques.)
	39229000095	Autres articles pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques.
Ex 39-26	39269092313	Sacs pour recueillir les urines, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques
Ex 90-18	90183110013	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance inférieure à 50 ml, en matières plastiques.
	90183110024	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance égale ou supérieure à 50 ml, en matières plastiques.

- ✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production à partir de l'année 2012 (Décret n° 2012-471 du 2 juin 2012)

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 39-26	39269097410	Autres sacs pour recueillir les urines en matière plastique

- ✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement à partir de l'année 2013

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
Ex 38.09	38099200000	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires.
	38099300005	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires.
EX 38.10	38101000018	Préparations pour le décapage des métaux.
	38101000096	Pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits.
	38109010010	Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes.
	38109010098	Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des baguettes de soudage.
	38109090012	flux à souder ou à braser.
	38109090090	Autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux.
Ex 38.17	38170050000	Alkylbenzène linéaire, en mélanges, autres que ceux des n ^{os} 27.07 ou 29.02 .

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
	38170080900	Autres alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.
Ex 38.24	38249030003	Acides naphténiques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters.
Ex 39.26	39262000104 39262000900 39263000008 39264000004 39269092108 39269092211 39269092299 39269092391 39269092904 39269097103 39269097205 39269097318 39269097396	Buscs pour vêtements, en matières plastiques. Vêtements et autres accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles), en matières plastiques. Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires, en matières plastiques. Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques. Eventails et écrans à main ainsi que leurs montures et feuilles, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques, présentées isolément Courroies, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques. Autres articles pour usages techniques tels que joints, rondelles, etc , fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques. Poches stériles de conservation du sang et des dérivés sanguins et moelle osseuse ne contenant pas une substance anticoagulante, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques. Autres ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques. Biberons, en matières plastiques. Paillettes pour insémination artificielle, en matières plastiques. Ebauches de formes pour chaussures, en matières plastiques. Formes pour chaussures, en matières plastiques.
	39269097498	Poches stériles de conservation du sang et des dérivés sanguins et moelle osseuse ne contenant pas une substance anticoagulante, autres que ceux du n° 39269092.3.

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
	39269097501 39269097603 39269097716 39269097727 39269097738 39269097794 39269097807 39269097910 39269097921 39269097943 39269097998	Eventails et écrans à main ainsi que leurs montures et feuilles présentées isolément, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269092.1. Pions pour boutons, en matières plastiques. Courroies, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269092.2. Bobines, support de carbone, en matières plastiques. Autres bobines, en matières plastiques. Autres articles pour usages techniques tels que joints, rondelles, etc, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269092.2. Moules en matières plastiques. Paillettes, en matières plastiques, autres que celles du n° 39269097.2. Cornes pour la cueillette des olives, en matières plastiques. Flotteurs pour filets de pêche en matières plastiques. Autres ouvrages en matières plastiques autres que ceux du n° 39269092.9.
40.11	401100	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.
40.12	401200	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc.
Ex 84.07	840734	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87, d'une cylindrée excédant 1000 cm ³ .
Ex 84.18	841821	Réfrigérateurs de type ménager, à compression.
	841829	Autres réfrigérateurs de type ménager.
Ex 84.19	84191100010	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, à usage domestique.
	84191100098	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, autres qu'à usage domestique.

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
	84191900065 84191900098 84193900205 84198120010	Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, à usage domestique. Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, autres qu'à usage domestique. Séchoirs rapides . Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café.
Ex 84.22	84221100019 84221100097	Machines à laver la vaisselle, de type ménager, à chauffage électrique. Autres machines à laver la vaisselle de type ménager.
Ex 84.43	84433120001 84433180016 84433180094 84433210206 84433210308 84433210900 84433230000	Machines ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique. Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'excède pas 12 pages monochromes par minute. Autres machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Imprimantes, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Machines à imprimer à jet d'encre, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Autres imprimantes de bureau, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Machines à télécopier aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
	84433293003	Autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.
	84433931008	Autres machines à copier, à système optique.
Ex 84.50	84501111016	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec inférieure à 2,5 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.
	84501111094	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.
	84501119098	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement par le haut.
	84501190106	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 7,5 kg, entièrement automatiques.
	84501190902	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 7,5 kg mais n'excédant pas 10 kg, entièrement automatiques.
Ex 85.16	851610	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques.
	851621	Radiateurs à accumulation.
	851629	Autres appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires .
	851631	Sèche-cheveux .
	851640	Fers à repasser électriques .

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
	851650	Fours à micro-ondes.
	851660	Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires .
85.17	851700	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n ^{os} 84.43, 85.25, 85.27 ou 85.28 .
Ex 85.28	852841 852849 852851 852859	Moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 84.71 . Autres moniteurs à tube cathodique. Autres moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 84.71 . Autres moniteurs autres qu'à tube cathodique.
	8528711150 85287113097 85287115093	Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners) sous formes d'appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations inter-actif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (appelés "modules séparés ayant une fonction de communication" y compris ceux incorporant un dispositif ayant une fonction d'enregistrement ou de reproduction, pour autant qu'ils gardent le caractère essentiel d'un module séparé ayant une fonction de communication. Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision.

N° de position tarifaire	N° du tarif	Désignation des produits
	852871910 852871990	Autres appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo.
	852872	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en couleurs.
	852873	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en monochromes.

✓ Liste des produits concernés par la taxe pour la protection de l'environnement à partir du 1^{er} janvier 2014

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
EX 39.17	de 39171010009 à 39173900013 39174000003	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques. Accessoires de tubes et tuyaux (joints, coudes, raccords, par exemple) en matières plastiques, pour d'autres usages.
39.18	de 39181010108 à 39189000908	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent chapitre
39.19	de 39191012009 à 39199000007	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux
EX 39.20	39201023001	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières Feuille en polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
		d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, d'une épaisseur de 20 micromètres ou plus mais n'excédant pas 40 micromètres, destinée à la fabrication de film photorésistant pour les semi conducteurs ou des circuits imprimés.
	39201025018	Autres plaques,feuilles, pellicules, bandes et lames,en polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm, destinés à l'agriculture forcée sous serre (forçage), à la conservation de l'humidité des sols (paillage), au traitement et au stockage du foin et des ensilages, et aux pépinières.
	39201028028	Autres plaques,feuilles, pellicules, bandes et lames,en polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareille ment associées à d'autres matières, d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm, destinés à l'agriculture forcée sous serre (forçage) à la conservation de l'humidité des sols (paillage), au traitement et au stockage du foin et des ensilages, et aux pépinières.
	39201081009	Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15% ou moins, contenant, comme agent humidifiant,de l'alcool polyvinylique dissous dans l'eau, d'une épaisseur excédant 0,125 mm.
	39201089081 de 39202021001 à 39202080091 de 39204310001 à 39209990003	Autres plaques,feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres polymères de l'éthylène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, d'une épaisseur excédant 0,125 mm, autres. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matière. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, en polymères du chlorure de vinyle, en polymères acryliques, en polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques, en autres polyesters, en cellulose ou en ses dérivés chimiques ou en autres matières plastiques.
EX 39.21	de 39211100006 à 39219090016	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques
EX 39.23	de 39239000105 à 39239000912	Palettes et filets extrudés sous forme tubulaire, en matières plastiques.
EX 39.24	de 39249000011 à 39249000033	Autres articles de ménages ou d'économie domestique, autres articles d'hygiène ou de toilette en matières plastiques.

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
39.25	de 39251000101 à 39259080009	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs.
EX 39.26	de 39261000017 à 39261000095 39269050004	Articles de bureau et articles scolaires en matières plastiques. Paniers et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts, en matières plastiques.
EX 84.07	de 84071000013 à 84073380090 de 84079010015 à 84079090095	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion). Autres moteurs.
84.08	de 84081011017 à 84089089006	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)
EX 85.11	de 85114000016 à 85114000094 de 85115000034 à 85115000089	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices Autres génératrices
EX 87.08	de 87084050015 à 87084099007	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05 Boîtes de vitesses et leurs parties
EX 90.19	90191090117	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnique; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire Baignoires et douches équipées de système d'hydro massage « jacuzzi ».

✓ Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de ladite taxe à la production au 1^{er} janvier 2016

N° de position	N° du tarif	désignation des produits
EX 73-21	73211110108	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, avec four à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
	73211110904	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, avec four, y compris les fours séparés, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles

	73211190100	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, sans four, a combustibles gazeux ou a gaz et autres combustibles
	73211190917	cuisinieres, en fonte, fer ou acier, sans four, a combustibles gazeux ou a gaz et autres combustibles
	73211190995	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, sans four, a combustibles gazeux ou a gaz et autres combustibles
	73211200018	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, a combustibles liquides
	73211200029	cuisinieres, en fonte, fer ou acier, sans four, a combustibles liquides
	73211200096	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, a combustibles liquides
	73211900013	autres chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, y compris les chauffe-plats a combustibles solides
	73211900024	autres cuisinieres, en fonte, fer ou acier, sans four, y compris les cuisinieres, sans four a combustibles solides
	73211900091	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, y compris les appareils a combustibles solides
EX 84-50	84501200014	autres machines a laver le linge, autres qu'entierement automatiques, d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec inferieure a 2,5 kg, avec essoreuse centrifuge incorporee
	84501200025	autres machines a laver le linge, autres qu'entierement automatiques, d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec egale ou superieure a 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, avec essoreuse centrifuge incorporee
	84501200092	autres machines a laver le linge, autres qu'entierement automatiques, d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10kg, avec essoreuse centrifuge incorporee

	84501900020	autres machines a laver le linge,d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec egale ou superieure a 2,5 kg,mais n'excedant pas 6 kg
	84501900097	autres machines a laver le linge,d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec egale ou superieure a 6 kg,mais n'excedant pas 10 kg

Annexe n° 2 à la note commune n°8 /2018

Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de la taxe à la production conformément aux dispositions de la loi de finances pour l'année 2018

✓ **Liste des nouveaux produits concernés par la taxe pour la protection de l'environnement à partir du 1^{er} janvier 2018**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
44.10		Panneaux de particules, panneaux dits "Oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "Waferboards"), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
44.11		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.

✓ **Liste des produits exonérés pour la taxe de la protection de l'environnement à la production à partir du 1^{er} janvier 2018**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
38.19	381900000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.
40.11	401100	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.
44.10	441000	Panneaux de particules, panneaux dits "Oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "Waferboards"), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
44.11	441100	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
EX 84.18	841821	Réfrigérateurs de type ménager à compression

✓ **Produits supprimés de la liste soumis à la taxe de la protection de l'environnement au 1^{er} janvier 2018**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits
39.13	391300	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires

Annexe n° 3 à la note commune n°8/2018
Liste des produits soumis à la taxe pour la protection
de l'environnement et bénéficiant de l'exonération de la taxe à la production
au 1^{er} janvier 2018

✓ **Liste des produits soumis à la taxe pour la protection**
de l'environnement au 1^{er} janvier 2018

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
25-24	25240030002 25240080002	Amiante (asbeste)
Ex 25-29	25291000001	Feldspath
Ex 27-01	27011110006 27011190008	Anthracite
Ex 27-04	27040019003	Cokes et semi-cokes de houille, autre que pour la fabrication d'électrodes
Ex 27-06	27060000095	Autres goudrons minéraux
Ex 27-07	27071090005 27073090007 27074000109 27075090009 27076000009 27079911009 27079919003 27079991090 27079999016 27079999027	Benzol destiné à d'autres usages Xylol destiné à d'autres usages Naphtalène destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustibles Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume Phénols Huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200 °c Autres huiles brutes Autres produits analogues dont lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques destinés à la fabrication des produits du numéro 28-03 Autres solvants Naphta et autres solvants lourds aromatiques Autres huiles et autres produits provenant de la distillation du goudron de houille à haute température
Ex 27-10	de 271019711 à 271019999	Huiles de graissage et autres lubrifiants

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 27-13	27131100106 27131100902	Coke de pétrole non calciné
Ex 27-15	27150000916 27150000994	Autres mastics bitumineux Autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral
Ex 28-04	28048000009	Arsenic
Ex 28-05	28051990016 28054010006 28054090008	Lithium Mercure
Ex 28-06	28062000007	Acide chlorosulfurique
Ex 28-11	28112910098	Trioxyde de diarsenic (Anhydride arsenieux)
Ex 28-16	28164000096	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de baryum
Ex 28-19	28199090015 28199090093	Hydroxydes de chrome Autres oxydes de chrome
28-20	28201000005 28209010007 28209090009	Dioxyde de manganèse Autres oxydes de manganèse
Ex 28-21	28212000008	Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe ₂ O ₃
28-22	28220000003	Oxydes et hydroxydes de cobalt, oxydes de cobalt du commerce
Ex 28-24	28249000001	Autres oxydes de plomb
Ex 28-25	28252000006 28253000002 28259050008 28259080919	Oxyde et hydroxyde de lithium Oxydes et hydroxydes de vanadium Oxyde de mercure Hydroxydes de mercure
Ex 28-27	28273980058 28273980092	Chlorure de mercure Autres chlorures
Ex 28-30	28303000005	Sulfure de cadmium
Ex 28-33	28332400000 28332700005 28332930018 28332970014 28332970092 28332990001	Sulfates de nickel Sulfates de baryum Sulfates de cobalt Sulfates de mercure Sulfates de plomb Autres sulfates

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 28-37	28371100007 28371900018 28371900096 28372000020 28372000097	Cyanures , oxycyanures de sodium Cyanures , oxycyanures de potassium Autres cyanures et oxycyanures Ferricyanures Autres Cyanures complexes
Ex 28-38	28380000092	Autres thiocyanates
Ex 28-41	28412000004	Chromates de zinc ou de plomb
Ex 28-44	28443011097 28443019091 28443051093 28443061097 28443069091 28443091099 28443099093 28444010090 28444020094 28444030098 28444080098	Uranium appauvri en U235 et ses composés ; thorium et ses composés ; alliages , dispersions , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits ; destinés à des fins autres que médicales . Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n° 284410, 284420, ou 284430, alliages, dispersions , produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments isotopes ou composés , résidus radioactifs ; destinés à des fins autre que médicales .
Ex 28-45	28451000095 28459010097 28459090099	Isotopes autres que ceux du 28-44 ; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non , destinés à des fins autres que médicales
29-03	de 29031100015 à 29036990000	Dérivés halogénés des hydrocarbures
Ex 29-15	29155000005	Acide propénoïque, ses sels et ses esters
Ex 29-16	29161110007 29161190009 29161300003 29161410002 29161490004 29163100005	Acide acrylique Sels de l'acide acrylique Acide méthacrylique et ses sels Méthacrylate de méthyle Autres esters de l'acide méthacrylique Acide benzoïque, ses sels et ses esters
Ex 32-06	32064300000	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures) .

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 34-03	de 34031910116 à 34031999999	Dégrippants et autres préparations lubrifiantes
Ex 36-06	36061000003	Combustibles liquides et gaz combustible liquéfié en récipient des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédent pas 300 cm ³ .
Ex 37-01	de 37011090003 à 37019900099	Plaques et films plans , photographiques, sensibilisés, non impressionnés , en autre matière que le papier , le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés , sensibilisés, non impressionnés, même en chargeur
37-02	de 37021000004 à 37029500007	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux.
37-07	de 37071000010 à 37079090092	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis , colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés , soit dosés en vue d'usages photographiques , soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi .
Ex 38-08	38081010112 38081020116 38081030110 38081040114 38081090114 38081090169	Insecticides

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
Ex 38.09	38099200000	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires.
	38099300005	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires.
EX 38.10	38101000018 38101000096 38109010010 38109010098 38109090012	Préparations pour le décapage des métaux. Pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits. Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes. Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des baguettes de soudage. flux à souder ou à braser.
	38109090090	Autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux.
Ex 38-11	38111900009 38112100005 38112900005 38119000013 38119000091	Autres préparations antidétonantes Additifs pour huiles lubrifiantes contenant des huiles de pétrole ou de minéraux Autres additifs pour huiles lubrifiantes Inhibiteurs d'oxydation Additifs peptissants, améliorants de viscosités, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés.
Ex 38.17	38170050000 38170080900	Alkylbenzène linéaire, en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02 . Autres alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.
38-19	381900	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
		pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.
Ex 38.24	38249030003	Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters.
39-01	390100	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires
39-02	390200	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires
39-03	390300	Polymères du styrène, sous formes primaires
39-04	390400	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
39-05	390500	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires.
39-06	390600	Polymères acryliques, sous formes primaires
39-07	390700	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires ; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires
39-08	390800	Polyamides sous formes primaires
39-09	390900	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires
39-10	391000	Silicones sous formes primaires
39-11	391100	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du chapitre 39 concernant les matières plastiques et ouvrages en ces

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
		matières, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires
39-12	391200	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
39-14	391400	Echangeurs d'ions à base de polymères des numéros 39-01 à 39-13 sous formes primaires.
39-17	de 39171010009 à 39174000003	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques.
39.18	de 39181010108 à 39189000908	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent chapitre
39.19	de 39191012009 à 39199000007	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux
Ex 39-20	de 39201023001 à 39201028084 de 39201040088 à 39209990003	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières.
39-21	de 39211100006 à 39219090094	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques.
39-22	de 39221000008 à 39229000095	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usage sanitaires ou hygiéniques en matières plastiques.
Ex 39-23	de 39231010009 à 39233090003 de 39235010003 à 39239000990	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques à l'exception des sacs

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
		biodégradables en polymères de l'éthylène et en polychlorure de vinyle repris au numéro de position EX 392329.
39-24	de 39241000002 à 39249000099	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastiques.
39.25	de 39251000101 à 39259080009	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs.
Ex 39-26	de 39261000017 à 39269092299 de 39269092391 à 39269097396 de 39269097498 à 39269097998	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 39.01 à 39.14
40.11	401100	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.
40.12	401200	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc.
44.10	441000	Panneaux de particules, panneaux dits "Oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "Waferboards"), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
44.11	441100	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
EX 54-01	54011018008	Autres fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail.
EX 56-07	56074911102	Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, tressés d'un diamètre inférieur ou égal à 44mm.

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
EX 63-05	63053399009	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène d'un poids au mètre carré excédant 120g.
EX 73-21	73211110108	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, avec four à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
	73211110904	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, avec four, y compris les fours séparés, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
	73211190100	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, sans four, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
	73211190917	cuisinières, en fonte, fer ou acier, sans four, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
	73211190995	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, sans four, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
	73211200018	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides
	73211200029	cuisinières, en fonte, fer ou acier, sans four, à combustibles liquides
	73211200096	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides
	73211900013	autres chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, y compris les chauffe-plats à combustibles solides
	73211900024	autres cuisinières, en fonte, fer ou acier, sans four, y compris les cuisinières, sans four à combustibles solides
	73211900091	autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, y compris les appareils à combustibles solides

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
84.07	de 84071000013 à 84079090095	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion).
84.08	de 84081011017 à 84089089006	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)
Ex 84.18	841821 841829	Réfrigérateurs de type ménager, à compression. Autres réfrigérateurs de type ménager.
Ex 84.19	84191100010 84191100098 84191900065 84191900098 84193900205 84198120010	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, à usage domestique. Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, autres qu'à usage domestique. Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, à usage domestique. Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, autres qu'à usage domestique. Séchoirs rapides . Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café.
Ex 84-21	842123	Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression.
Ex 84.22	84221100019	Machines à laver la vaisselle, de type ménager, à chauffage électrique.
	84221100097	Autres machines à laver la vaisselle de type ménager.
Ex 84.43	84433120001	Machines ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique.

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
	84433180016 84433180094	Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'excède pas 12 pages monochromes par minute. Autres machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.
	84433210206 84433210308 84433210900 84433230000 84433293003 84433931008	Imprimantes, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Machines à imprimer à jet d'encre, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Autres imprimantes de bureau, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Machines à télécopier aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Autres machines à copier, à système optique.
Ex 84.50	84501111016	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec inférieure à 2,5 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
	84501111094	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.
	84501119098	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement par le haut.
	84501190106	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 7,5 kg, entièrement automatiques.
	84501190902	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 7,5 kg mais n'excédant pas 10 kg, entièrement automatiques.
	84501200014	Autres machines à laver le linge, autres qu'entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec inférieure à 2,5 kg, avecessoreuse centrifuge incorporée
	84501200025	Autres machines à laver le linge, autres qu'entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, avecessoreuse centrifuge incorporée

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
	84501200092	Autres machines à laver le linge,autres qu'entierement automatiques,d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec excedant 6 kg mais n'excedant pas 10 kg,avec essoreuse centrifuge incorporee
	84501900020	Autres machines à laver le linge,d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec egale ou superieure à 2,5 kg,mais n'excedant pas 6 kg
	84501900097	Autres machines à laver le linge,d'une capacite unitaire exprimée en poids de linge sec egale ou superieure a 6 kg,mais n'excedant pas 10 kg
Ex 85-06	de 85061011001 à 85069000104	Piles et batteries de piles électriques à l'exclusion des parties relevant du numéro 850690 du tarif des droits de douane.
Ex 85-07	de 85071010005 à 85079098101	Accumulateurs électriques y compris leurs séparateurs même de forme carré ou rectangulaire à l'exclusion des parties relevant du numéro 850790 du tarif des droits de douane.
EX 85.11		Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
	de 85114000016 à 85114000094 de 85115000034 à 85115000089	Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices Autres génératrices
Ex 85.16	851610 851621 851629 851631 851640 851650 851660	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques. Radiateurs à accumulation. Autres appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires . Sèche-cheveux . Fers à repasser électriques . Fours à micro-ondes. Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires .
85.17	851700	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
		compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°84.43,85.25,85.27 ou 85.28 .
Ex 85.28	<p data-bbox="516 541 630 575">852841</p> <p data-bbox="516 835 630 869">852849</p> <p data-bbox="516 919 630 953">852851</p> <p data-bbox="516 1108 630 1142">852859</p> <p data-bbox="477 1205 669 1239">8528711150</p>	<p data-bbox="711 541 1409 772">Moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 84.71 .</p> <p data-bbox="711 835 1247 869">Autres moniteurs à tube cathodique.</p> <p data-bbox="711 919 1409 1087">Autres moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 84.71 .</p> <p data-bbox="711 1108 1393 1142">Autres moniteurs autres qu'à tube cathodique.</p> <p data-bbox="711 1205 1416 1898">Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners) sous formes d'appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations inter-actif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (appelés "modules séparés ayant une fonction de communication" y compris ceux incorporant un dispositif ayant une fonction d'enregistrement ou de reproduction, pour autant qu'ils gardent le caractère essentiel d'un</p>

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
		module séparé ayant une fonction de communication, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo
	<p>85287113097</p> <p>85287115093</p> <p>852871910</p> <p>852871990</p> <p>852872</p>	<p>Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision.</p> <p>Autres appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo.</p> <p>Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en couleurs.</p>
	852873	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en monochromes

N° de position	N° du Tarif	Désignation des produits
EX 87.08	de 87084050015 à 87084099007	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s de 87.01 à 87.05 Boîtes de vitesses et leurs parties
Ex 90-18	90183110013 90183110024	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance inférieure à 50ml, en matières plastiques. Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance égale ou supérieure à 50 ml, en matières plastiques.
EX 94-03	94037000000	Meubles en matières plastiques.
EX 90.19	90191090117	Appareils de mécano-thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnique; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire Baignoires et douches équipées de système d'hydro massage « jacuzzi ».

✓ Liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement à la production au 1^{er} janvier 2018

N° de position	N° de position tarifaire	Désignation des produits
EX 27-10	de 271019711 à 271019999	Huiles de graissage et autres lubrifiants
38.19	381900000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.
EX 39-03	390390909	Polymères du styrène, sous formes primaires
EX 39-04	3904210000 et 3904220000	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
EX 39-05	390512000 et 390521000	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires
Ex 39-06	390690909	Polymères acryliques, sous formes primaires
Ex 39-07	390750001 et 390750009	Polyacétals, autres polyéthers et résine époxydes, sous formes primaires, polycarbonates, résine alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.
Ex 39-09	390910001	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires
EX 39-17	39173990008	Autres tubes et tuyaux, en matières plastiques
Ex 39-20	39201024004 39201026099 39201027003	Feuilles étirables, non imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non imprimés à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94. Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125mm et d'une densité inférieure à 0,94.

N° de position	N° de position tarifaire	Désignation des produits
	39201028095 39201040011 39201040099 39201089014 39203000006	<p>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité égale ou supérieure à 0,94 à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol.</p> <p>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm.</p> <p>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur excédant 0,125 mm destinées à l'agriculture ou à la conservation de l'humidité du sol.</p> <p>Autres plaques, feuilles, pellicules ;bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.</p>
EX 39-21	39219090094	Autres plaques, feuilles, pellicules (films), bandes et lames en autres matières plastiques non alvéolaires à l'exception de celles destinées à l'emballage alimentaire.
39-22	de 39221000008 à 39229000095	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usage sanitaires ou hygiéniques en matières plastiques.
Ex 39-23	39231000005 de 39232100006 à 39232990002 39233010001 39233090003 de 39235010003 à 39235090094 39239090907	<p>Boîtes, caisses ,casiers et articles similaires en matière plastique</p> <p>Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques</p> <p>Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques</p> <p>Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques</p> <p>Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique</p>

N° de position	N° de position tarifaire	Désignation des produits
Ex 39-24	39241000002 39249090017 39249090095	Vaisselles et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques. Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique
Ex 39-26	39269092313 39269097410	Sacs pour recueillir les urines, fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques Autres sacs pour recueillir les urines en matière plastique
40.11	401100	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.
44.10	441000	Panneaux de particules, panneaux dits "Oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "Waferboards"), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
44.11	441100	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.
EX 54-01	54011018008	Autres fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail.
EX 56-07	56074911102	Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, tressés d'un diamètre inférieur ou égal à 44mm.
EX 63-05	63053399009	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène d'un poids au mètre carré excédant 120g.
EX 73-21	73211110108 73211110904	chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, avec four à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles autres appareils de cuisson, en fonte, fer ou acier, avec four, y compris les fours séparés, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles

N° de position	N° de position tarifaire	Désignation des produits
	73211190100	chauffe-plats,en fonte,fer ou acier,sans four,a combustibles gazeux ou a gaz et autres combustibles
	73211190917	cuisinieres,en fonte,fer ou acier,sans four,a combustibles gazeux ou a gaz et autres combustibles
	73211190995	autres appareils de cuisson,en fonte,fer ou acier,sans four,a combustibles gazeux ou a gaz et autres combustibles
	73211200018	chauffe-plats,en fonte,fer ou acier,a combustibles liquides
	73211200029	cuisinieres,en fonte,fer ou acier,sans four,a combustibles liquides
	73211200096	autres appareils de cuisson,en fonte,fer ou acier,a combustibles liquides
	73211900013	autres chauffe-plats,en fonte,fer ou acier,y compris les chauffe-plats a combustibles solides
	73211900024	autres cuisinieres,en fonte,fer ou acier,sans four,y compris les cuisinieres, sans four a combustibles solides
	73211900091	autres appareils de cuisson,en fonte,fer ou acier,y compris les appareils a combustibles solides
EX 84.18	841821	Réfrigérateurs de type ménager à compression
EX 84-50	84501200014	autres machines à laver le linge,autres qu'entierement automatiques,d'une capacite unitaire expermee en poids de linge sec inferieure a 2,5 kg,avec essoreuse centrifuge incorporee
	84501200025	autres machines à laver le linge,autres qu'entierement automatiques,d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec egale ou superieure à 2,5 kg mais n'excedant pas 6 kg,avec essoreuse centrifuge incorporee
	84501200092	autres machines à laver le linge,autres qu'entierement automatiques,d'une capacite unitaire exprimee en poids de linge sec excedant 6 kg mais n'excedant pas 10 kg,avec

N° de position	N° de position tarifaire	Désignation des produits
		essoreuse centrifuge incorporee
	84501900020	autres machines à laver le linge,d'une capacite unitaire exprimée en poids de linge sec egale ou superieure à 2,5 kg,mais n'excedant pas 6 kg
	84501900097	autres machines à laver le linge,d'une capacite unitaire exprimée en poids de linge sec egale ou superieure à 6 kg,mais n'excedant pas 10 kg
Ex 90-18	90183110013 90183110024	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance inférieure à 50ml, en matières plastiques. Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance égale ou supérieure à 50 ml, en matières plastiques.
EX 94-03	94037000000	Meubles en matières plastiques.